

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOGSIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 1^{er} Mars 2021

Question n°4

Convention avec Vintage Carrelage

L'an deux mille vingt-et-un, le **1^{er} Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Février 2021.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

12 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 2 avait donné pouvoir.

Etaient présents : Francois BRESSON, Eric BOILLETOT, Yves TESTON, Emile EHRET, Maxime BELTZUNG, Denis KUNTZMANN, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN, Eric PARROT.

Avait donné procuration : Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Henri STASCHE à Emile EHRET.

Etait Excusé : Michel GALMICHE.

Etaient Absents : Serge MARLOT.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	14

Vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Date de Convocation : 16 Février 2021

Date d'affichage : 05 Mars 2021

DELIBERATION

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,

Vintage Carrelage, entreprise privée située à Lachapelle-Sous-Rougemont, s'est spécialisée dans la vente en ligne de carreaux de carrelage anciens ou venant d'un reliquat de chantiers, non encollés et non découpés, afin de leurs donner une seconde vie et cela quel que soit la quantité (1 unité à un stock complet),

L'activité de Vintage Carrelage rencontre un grand succès et le stock constitué s'amenuise.

Vintage Carrelage a pris l'attache du SMICTOM afin d'envisager un partenariat afin de récupérer des carreaux correspondant à leur cahier des charges au niveau de la déchèterie d'Etueffont dans un premier temps.

Le projet de récupération des carreaux de carrelage par Vintage Carrelage est cohérent avec le programme local de prévention du SMICTOM et permettrait un évitement d'enfouissement.

Aucun frais ne serait supporté par le SMICTOM. Les conteneurs de collectes ainsi que les supports de communication seront entièrement à la charge de Vintage Carrelage.

Vintage Carrelage s'engage à venir régulièrement pour récupérer les stocks de carreaux déposés.

Les tonnages évités seront transmis au SMICTOM par Vintage Carrelage

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention avec Vintage Carrelage tel que présentée ci-avant,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

05 Mars 2021

04 Mars 2021